



Offre d'emploi : Coordonnateur du Plan Régional Santé Environnement

Contexte :

La préfecture, la collectivité territoriale et l'agence régionale de santé pilotent l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Régional Santé Environnement 2024-2028.

Pour suivre la mise en œuvre de ces actions et animer la communauté des acteurs du plan régional santé environnement, les pilotes ont choisis de créer un poste de coordonnateur du PRSE 2024-2028, porté par GPS (Guyane Promo Santé).

Missions :

Sous l'autorité fonctionnelle des membres du comité technique du PRSE et l'autorité hiérarchique de la direction de Guyane Promo Santé, le coordonnateur du plan aura les missions suivantes :

Assurer le copilotage technique de plusieurs actions du plan :

- Elaborer et mettre en œuvre un module de formation Santé Environnement dans les cursus de formation des professionnels de santé en Guyane.
- Organiser des journées type conférence/retour d'expérience d'assos sur des thématiques cible.
- Elaborer un schéma/organigramme du Plan Régional Santé Environnement listant les interlocuteurs et les actions.

Faire le lien avec les associations des réseaux Graine et GPS au niveau des actions suivantes :

- « Démultiplier les actions de prévention, promotion de la santé sur les maladies vectorielles entre autres.
- « Mise en œuvre des actions d'éducation à la santé-environnement.

Réaliser le suivi de la mise en œuvre du plan :

- Assister en tant que de besoin les porteurs dans la réalisation des actions – faire le lien avec le COTECH et les financeurs,
- Suivre les indicateurs de réalisation des actions et préparer un rapport synthétique de suivi annuel,
- Préparer et organiser les plénières du GRSE (1 par an).

Conditions d'emploi :

Contrat : **contrat à durée déterminée** qui prendra effet le **01/12/2024 de 2 ans** renouvelables.

Fonctions de **Coordinateur(trice) du plan régional santé environnement** s'exerceront dans les locaux du siège de l'association GPS situés 4 rue Félix Eboué à Cayenne (97300) **avec des déplacements réguliers sur l'ensemble du territoire de Guyane**, dans la mesure où missions le nécessiteraient, des déplacements nationaux ou internationaux (transfrontaliers par exemple).

L'engagement ne deviendra définitif qu'à l'expiration d'une **période d'essai de quatre (4) mois** de travail effectif. Toute suspension qui se produirait pendant la période d'essai, prolongerait d'autant la durée de cette période. Pendant toute la période d'essai, chaque partie pourra mettre fin au contrat sans indemnités, sous réserve de respecter le délai de prévenance prévu pour l'employeur par l'article L.1221-25 du code du travail et pour le/la salarié/e par l'article L.1221-26 du code du travail, soit pour le/la salarié/e : 24 heures en deçà de 8 jours de présence ; 48 heures au-delà.

Il sera appliqué la **Convention collective nationale de travail du 15 mars 1966 (Brochure Journal Officiel 3116)** ; celle-ci est consultable librement sur www.legifrance.gouv.fr.

En qualité de **cadre classe 3 niveau 2** (sur justificatif du diplôme requis) - avec un coefficient de 720 - salaire brut mensuel minimum de **trois mille trois cent quatre-vingt-quinze euros et cinquante-deux centimes (3 395.52 €)**, indemnité de vie chère de 20% incluse.

La grille des échelons de majoration pour ancienneté et conditions d'accès à l'échelon supérieur des cadres classe 3 niveau 2 sera appliquée. Selon l'article 38 des dispositions générales de la Convention collective, l'ancienneté acquise dans des fonctions identiques ou assimilables dans des établissements ou services de nature différente est reprise dans la limite des deux tiers.

Les candidatures (CV et Lettre de motivation) devront être adressées à GPS avant **le 09 novembre 2024** à l'adresse suivante : recrut@gps.gf.